



Droits sur mur privatif (crépi et haies)

Par **myqueul**, le **26/09/2008 à 15:00**

Bonjour,

Je souhaiterais être éclairé sur 2 points.

Je vis actuellement dans une maison individuelle où mon voisin a construit un mur privatif à ses frais. (refus mur mitoyen pour ma part par manque de budget)

1ère question:

Je lui ai demandé s'il prévoyait de crépir le mur de mon côté (environ 40m de long par 2m) quand il sera terminé. Il m'a répondu qu'il ne l'avait pas prévu dans son budget et donc qu'il resterait à ma charge.

Déçu et écœuré par ce comportement, quel est mon recours bien que je privilégie un accord à l'amiable d'ici là.

2ème question:

Je prévois de dresser une haie dans mon terrain face à ce mur ; je souhaiterais savoir à quelle distance légale du mur, je dois la planter et la hauteur légale maximale la laisser pousser.

Merci d'avance pour vos réponses